**Réflexions sur le discernement au sein du JRS par** **Bill O'Neill SJ**

Dans la mission du JRS, l'accompagnement, le service et le plaidoyer sont distincts, mais jamais séparés : ils sont imbriqués dans tout ce que nous faisons. Mais le tissage n'est pas fait une fois pour toutes. Tout comme lors de la fondation du JRS, nous devons continuellement discerner la meilleure façon de répondre aux « situations tragiques » de notre époque. Lors de la création du JRS, le Père Pedro Arrupe, alors Général de la Compagnie de Jésus (Jésuites), a fait appel aux « critères de Saint Ignace pour notre travail apostolique et aux récents appels des Congrégations Généralesd ». Dans les Constitutions, écrit le Père Arrupe, « Saint Ignace parle du plus grand bien universel, d'une urgence qui ne cesse de croître, de la difficulté et de la complexité du problème humain en cause, et du manque d'autres personnes pour répondre au besoin. Avec notre idéal de disponibilité et d'universalité, le nombre d'institutions dont nous avons la charge et la collaboration active de nombreux laïcs qui travaillent avec nous, nous sommes particulièrement bien placés pour relever ce défi et fournir des services qui ne sont pas suffisamment pris en charge par d'autres organisations et groupes ». [[1]](#endnote-1) Affirmés par les Congrégations générales suivantes, ces critères apostoliques ont été élaborés dans les directives des Pères généraux, par exemple dans les « préférences apostoliques universelles » promulguées par le Père Arturo Sosa : promotion des « Exercices spirituels et du discernement » ignatiens ; accompagnement des « personnes et des communautés vulnérables, exclues, marginalisées et humainement appauvries » ; accompagnement des « jeunes dans la création d'un avenir plein d'espérance » ; et « soin de notre maison commune ».[[2]](#endnote-2)

Inspirés par l'enseignement de l'Église, y compris l'enseignement social catholique, ces « critères apostoliques » renouvelés sont en jeu dans notre discernement du « plus grand bien universel » (le *magis)* :

(1) Qui *accompagnons-nous* ? Nous devons nous demander qui sont « les personnes les plus vulnérables et les plus exclues parmi nous », par exemple les victimes de violations des droits, négligées par d'autres ou ne bénéficiant pas d'un service adéquat.

(2) À la lumière de notre engagement à prendre le parti des victimes, comment pouvons-nous *servir au* mieux *les* réfugiés et les jeunes vulnérables (les deuxième et troisième préférences apostoliques), compte tenu de nos ressources et de notre personnel ? [[3]](#endnote-3)

(3) Et compte tenu de la « difficulté et de la complexité du problème humain en cause » (3), comment pouvons-nous, dans le cadre de notre mission de *défense des* personnes déplacées de force, remédier aux causes systémiques de la victimisation ? Nous devons donc remédier aux « structures économiques, politiques et sociales qui génèrent l'injustice ».

Pour répondre à ces questions, nous devons prendre en compte les éléments suivants :

* « Une urgence qui ne cesse de croître » , par exemple l'imminence d'un préjudice, des vulnérabilités particulières (sexe, handicap, âge, etc.), une priorité relative (certaines interventions doivent-elles avoir lieu pour que d'autres réussissent).
* « La difficulté et la complexité du problème posé : » Existe-t-il des besoins auxquels nous sommes particulièrement bien placés pour répondre, compte tenu de notre histoire, de nos ressources matérielles et humaines, etc. La collaboration au sein du « réseau jésuite » d'écoles, par exemple, peut nous rendre « particulièrement aptes à relever [le] défi ». De même, notre héritage de spiritualité et de dialogue interreligieux peut nous permettre de répondre aux besoins religieux/spirituels des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.
* « Manque d'autres personnes pour répondre aux besoins : » à la lumière des contributions d'autres agences (ONG, gouvernementales et intergouvernementales, etc.) ; quels services... ne sont pas suffisamment pris en charge par d'autres organisations et groupes ?
* Le « *magis* », le souci du *plus grand bien universel,* est donc comparatif et fonction de notre collaboration stratégique avec d'autres organisations et groupes. Une dernière considération en découle : « l'effet multiplicateur » : où pouvons-nous intervenir le plus *efficacement*, par exemple en recherchant des conséquences à plus long terme (en particulier pour les plus vulnérables), des contributions inédites, etc. L'éducation tenant compte de l'égalité des sexes, les soins et l'éducation inclusifs pour les enfants handicapés, les soins pour les groupes historiquement marginalisés sur la base de la race, de l'ethnicité, de la caste, de l'orientation, etc. peuvent avoir des effets multiples au-delà de notre propre intervention immédiate. L'éducation des petites filles, par exemple, contribue non seulement à leur santé et à leur bien-être, mais aussi à ceux de leurs enfants.

Le pape François nous a d'ailleurs rappelé qu'entendre le « cri des pauvres », c'est entendre le « cri de la terre », par exemple des réfugiés climatiques fuyant la dégradation écologique (quatrième préférence apostolique).[[4]](#endnote-4) L'intégration de la protection de « notre maison commune » dans tous nos programmes et initiatives nous guide donc également dans la recherche du « plus grand bien universel ».

Par sa nature même, le JRS embrasse donc à la fois l'aide humanitaire (réparation *spécifique* des réfugiés et des personnes déplacées) et le souci de développement pour la justice (réparation *systémique* des victimes) - des objectifs qui pourraient autrement être opposés.[[5]](#endnote-5) La manière dont nous répondrons à ces questions façonnera nos politiques et nos programmes actuels, par exemple en déterminant la meilleure « division du travail » entre ou parmi (i) les initiatives internationales, régionales, nationales et locales et entre ou parmi (ii) nos différents centres d'intérêt, par exemple les programmes ou le plaidoyer. Nos réponses donneront également lieu à de nouvelles priorités, par exemple la réconciliation sociale. [[6]](#endnote-6)

Notre discernement est à la fois catholique (majuscule) et catholique (minuscule) : Il est catholique, c'est-à-dire universel, dans la mesure où le JRS sert toutes les personnes déplacées de force, indépendamment de leur foi, de leur appartenance ethnique, de leur sexe, etc. Elle est également catholique dans la mesure où nous travaillons avec des collègues d'autres religions ou sans religion : « Dans l'esprit ignatien », dit la Charte du JRS, « tous ceux qui sont engagés dans le travail [du JRS] devraient exercer une coresponsabilité et être engagés dans le discernement et la prise de décision participative là où c'est approprié ».[[7]](#endnote-7) Et de plus en plus, ce discernement, selon les mots du Père Sosa, « entre en dialogue avec d'autres religions et avec toutes les cultures ». [[8]](#endnote-8) En effet, en remplissant les trois dernières préférences apostoliques, le JRS remplit la première, devenant vraiment catholique en embrassant d'autres traditions séminales (sacrées et séculières).[[9]](#endnote-9)

Le JRS devient le lieu privilégié d'un dialogue interreligieux vivant, dans lequel les différentes traditions s'entremêlent dans une *pratique commune* de la compassion*.* Et la compassion est bien différente de la simple pitié que les puissants ou les privilégiés accordent aux « bénéficiaires ». La compassion est plutôt une « souffrance avec », une façon de voir le réfugié ou la personne déplacée comme une sœur ou un frère, « exactement comme moi », selon les termes de Simone Weil, bien que « marqué d'une empreinte spéciale par l'affliction ». [[10]](#endnote-10)16 Dans notre pratique de l'hospitalité, par exemple, un réfugié musulman comme Mama K..., peut être inspiré par le rôle central de l'*Hijrah* dans l'Islam. De même, un bouddhiste du Mahayana peut chercher à imiter la voie de la compassion du *Bodhisattva*. Et les chrétiens « passent » du côté de l'étranger pauvre et vulnérable, comme le bon samaritain de Luc. Nos histoires « riment » (ont un air de famille) pour rationaliser l'action/la pratique. Et *notre* histoire elle-même justifie un tel dialogue vivant. Dans la parabole de Luc, après tout, c'est l'étranger samaritain, l'autre méprisé, qui enseigne à l'avocat le sens de la loi, c'est-à-dire le grand commandement de l'amour du prochain et de l'hospitalité.

Notre discernement distinctement catholique/jésuite sous-tend donc notre mission catholique/humanitaire : *comment* nous accompagnons, servons et défendons les intérêts de nos sœurs et frères réfugiés. Le JRS est catholique (en minuscules), embrassant de nombreux credo, simplement parce que nous sommes catholiques. Nous devons respecter les convictions religieuses les plus profondes de ceux que nous servons et de ceux avec qui nous servons - c'est au cœur de notre accompagnement, de notre service et de notre plaidoyer. Notre tolérance n'est pas vide, comme c'est souvent le cas dans les institutions laïques où la religion est confinée à la sphère privée. Au contraire, notre tolérance doit être informée et faire preuve de discernement. Nous devons apprendre à connaître l'histoire de chacun si nous voulons, au sein du JRS, raconter notre propre histoire d'accompagnement, de service et de plaidoyer. Enfin, pour chacun d'entre nous, l'histoire est unique : chacun d'entre nous, croyait Ignace, est appelé par son nom, chacun de manière unique, à accompagner, à servir et à défendre les intérêts de ses sœurs et de ses frères. Enfin, nous respectons chaque personne - réfugiée et collègue - en respectant pleinement *son* histoire - les histoires qui donnent et soutiennent notre espoir dans des situations aussi difficiles et tragiques. Pour reprendre les mots du Père Arrupe lors de la fondation du JRS, « Dieu nous appelle » à travers les réfugiés - chacun d'entre nous de manière unique, mais tous solidaires au sein du JRS.[[11]](#endnote-11)

1. En fondant le JRS le 14 novembre 1980 (th ), le Père Pedro Arrupe a écrit : « Dans les Constitutions, Saint Ignace parle du plus grand bien universel, d'une urgence qui ne cesse de croître, de la difficulté et de la complexité du problème humain impliqué et du manque d'autres personnes pour répondre au besoin. Notre idéal de disponibilité et d'universalité, le nombre d'institutions dont nous avons la charge et la collaboration active de nombreux laïcs qui travaillent avec nous, nous rendent particulièrement aptes à relever ce défi et à fournir des services qui ne sont pas suffisamment pris en charge par d'autres organisations et groupes.... En outre, l'aide nécessaire n'est pas seulement matérielle : d'une manière particulière, la Société est appelée à rendre un service humain, pédagogique et spirituel. Il s'agit d'un défi difficile et complexe ; les besoins sont dramatiquement urgents. Je n'hésite pas à répéter ce que j'ai dit lors de notre Consultation : 'Je considère cela comme un nouvel apostolat moderne pour la Société dans son ensemble, d'une grande importance pour aujourd'hui et pour l'avenir, et d'un grand bénéfice spirituel également pour la Société' ». P. Pedro Arrupe, S.J. « La Compagnie de Jésus et le problème des réfugiés », « Lettre à tous les Supérieurs Majeurs Jésuites », *Acta Romana,* vol*.* XVIII, Rome, Italie (13 septembre 1980) : 238-256 (ESP.), 257-276 (ENG), 277-296 FR). [https://Fr. Arrupe.jesuitgeneral.org/en/life?view=archivo&id=36](https://arrupe.jesuitgeneral.org/en/life?view=archivo&id=36). [↑](#endnote-ref-1)
2. S'appuyant sur les préférences apostoliques proposées 15 ans plus tôt par son prédécesseur, le Père Hans Kolvenbach (1928-2016), le Père Général Arturo Sosa a promulgué les nouvelles préférences apostoliques le 19 février 2019. Arturo Sosa, « Préférences apostoliques universelles de la Compagnie de Jésus : 2019-2029, » https://www.jesuits.global/sj\_files/2020/05/2019-06\_19feb19\_eng.pdf. [↑](#endnote-ref-2)
3. P. Sosa, « Préférences apostoliques universelles de la Compagnie de Jésus : 2019-2029 ». Selon le père Sosa, les réfugiés et les jeunes constituent « un *locus theologicus* » [lieu théologique de discernement] complémentaire et entrelac »*.* [↑](#endnote-ref-3)
4. P. Sosa, « Préférences apostoliques universelles de la Compagnie de Jésus », 1-6. [↑](#endnote-ref-4)
5. Voir le *Pacte mondial sur les réfugiés*, Nations Unies, New York, 2018 https://www.unhcr.org/5c658aed4. Gouvernement du Kenya, *Support for Host Community and Refugee Empowerment (SHARE) : Comprehensive Refugee Response Framework* (CRRF), vi, 2 [https://refugee.go.ke/wp-content/uploads/2021/03/Kenya-Comprehensive-Refugee-Response-Framework"-CRRF.pdf](https://refugee.go.ke/wp-content/uploads/2021/03/Kenya-Comprehensive-Refugee-Response-Framework). Gouvernement du Kenya, *Kenya Comprehensive Refugee Program : 2019-2020 : Programming for Inclusive Solutions and Sustainable Development* https://globalcompactrefugees.org/sites/default/files/2019-12/Kenya%20Comprehensive%20Refugee%20Programme%20%282019%29.pdf. [↑](#endnote-ref-5)
6. Voir Documents de la Congrégation générale *36 de la Compagnie de Jésus Congrégation générale*, Décret 1, « Compagnons dans une mission de réconciliation et de justice ["](https://jesuits.eu/images/docs/GC_36_Documents.pdf),[https://jesuits.eu/images/docs/GC\_36\_Documents.pdf](https://jesuits.eu/images/docs/GC_36_Documents.pdf%20) ; *Documents de la Congrégation générale 35 de la Compagnie de Jésus*, Décret 3, « Défis pour notre mission aujourd'hui », section III, « Appel à établir de justes relations : Une mission de réconciliation », https://jesuitportal.bc.edu/research/documents/2008\_Decree3GC35/. [↑](#endnote-ref-6)
7. Selon les termes de la Charte du JRS (n° 13) : « Dans l'esprit ignatien, le JRS se réjouit de l'implication des laïcs et de la coopération et du partenariat avec les congrégations religieuses. Tous ceux qui sont engagés dans le travail [du JRS] devraient exercer une coresponsabilité et être engagés dans le discernement et la prise de décision participative là où c'est approprié ». CG 34, 1995, Décret 13, « Coopération avec les laïcs », #343. jrsmalta.jesuit.org.mt/wp-content/uploads/downloads/2011/08/1-JRS\_Charter-layout-201108.pdf. [↑](#endnote-ref-7)
8. Sosa, « Préférences apostoliques universelles de la Compagnie de Jésus », 2. [↑](#endnote-ref-8)
9. Le Père Général Arturo Sosa a réaffirmé la mission du JRS en termes de préférences universelles : « Le JRS est un ministère de la Compagnie de Jésus, et son rôle en tant que partie de la Compagnie est clair. Le ministère du JRS peut nous inspirer pour vivre les Préférences Apostoliques Universelles, en s'inspirant de la spiritualité qui a motivé le Père Arrupe à accompagner les personnes déplacées de force, à donner de l'espoir aux jeunes, à mettre en lumière le lien entre les sœurs et les frères déplacés et la protection de notre terre ». Arturo Sosa, S.J., Supérieur Général, « Lettre à toute la Compagnie de Jésus et aux partenaires en mission : Engagement renouvelé du Service Jésuite des Réfugiés » (Rome, 24 maith , 2019), https://jrs.net/en/news/the-audacity-of-the-impossible-father-general-arturo-sosa-sj-on-jrss-mission/. [↑](#endnote-ref-9)
10. 16 Simone Weil, « Réflexions sur le bon usage des études scolaires en vue de l'amour de Dieu », En attendant Dieu, trad. Emma Craufurd (New York : G. P. Putnam's Sons, 1951), 115. [↑](#endnote-ref-10)
11. P. Arrupe, « La Compagnie de Jésus et le problème des réfugiés ». [↑](#endnote-ref-11)